



LES ARTICLES LES PLUS PARTAGÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Pourquoi imposer la mort ?
2. D'où proviennent les herbes de Provence ?
3. Un drame français : trop de chômeurs, pas assez de bras
4. Cancer du poumon : une alternative à la chimiothérapie débarque en France
5. Peut-on les faire taire ?

LE POINT DE VUE

d'Elvire Guillaud et Michaël Zemmour

Les quatre leviers de la redistribution

Le débat sur les politiques redistributives est souvent présenté à moyens constants : comment réformer les prestations sociales sans changer le niveau de dépenses (parfois même en faisant au passage quelques économies) ? Comment modifier la structure des prélèvements sans affecter les recettes ? Le basculement des cotisations chômage vers la CSG en laissant en suspens la question des prestations est l'exemple le plus récent. Comme si l'on pouvait modifier un seul paramètre du système de redistribution sans que les autres n'en soient rapidement affectés. Or la redistribution monétaire résulte de l'effet combiné de quatre leviers qu'on ne peut pas toujours activer de manière dissociée. Ces quatre leviers sont le niveau des transferts, la concentration des transferts sur les ménages modestes (ciblage), le niveau des impôts, et la concentration de ces impôts sur les ménages aisés (progressivité). De plus, structure et niveau de la fiscalité, comme forme et volume des prestations sociales ne contribuent pas à réduire les inégalités de la même façon.

La comparaison des différentes configurations observées dans les pays de l'OCDE, dans le cadre d'une étude soutenue par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po et l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), permet de tirer un certain nombre d'enseignements.

Premier constat : l'effet redistributif des prestations sociales dépend bien davantage de l'enveloppe de financement qui leur est consacrée que de leur degré de ciblage. Aussi, si l'objectif est de réduire sensiblement les inégalités, la question du montant global des prestations devrait avoir une place centrale dans le débat public, tandis que la révision des critères d'éligibilité – pourtant objet constant de débats et de réformes – devrait demeurer secondaire.

Pour réduire les inégalités, la compression des écarts de revenu est un enjeu de premier ordre.

Un second enseignement concerne la fiscalité : la réduction des inégalités dépend à égalité de deux leviers, le taux d'imposition et la progressivité. Aucun gouvernement ne pousse les deux leviers au maximum. Autrement dit, aucun pays n'obtient des recettes fiscales importantes en ne taxant que les ménages aisés. En revanche, on peut obtenir le même effet redistributif par deux stratégies symétriques : un faible niveau de prélèvements obligatoires, très concentré sur les classes moyennes et supérieures (c'est le cas par exemple de l'Irlande, de l'Australie ou du Royaume-Uni), ou un niveau de prélèvements élevé, mais incluant éga-

lement les ménages modestes (Suède, Autriche, Italie). Il n'existe pas a priori de « bonne stratégie » de réduction des inégalités, si l'on regarde seulement les effets de l'impôt et des prestations. Le Royaume-Uni opère sensiblement la même redistribution monétaire via des transferts sociaux ciblés que la Suède via un taux de prélèvements obligatoires élevé. Mais si on élargit la focale, les pays qui privilégient la seconde stratégie ont un avantage de taille : le haut niveau de prélèvements leur permet de financer des retraites publiques et des biens publics (santé, éducation) aux puissants effets égalisateurs.

Enfin, une tendance de fond ne doit pas être négligée : les pays avec de fortes inégalités primaires (avant redistribution socio-fiscale) ne rattrapent jamais les pays plus égalitaires. Ainsi, l'effort de redistribution important en Irlande, visant à réduire ses fortes inégalités primaires, ne lui permet pas d'atteindre le faible niveau d'inégalités du Danemark. Aussi pour réduire les inégalités, la compression des écarts de revenu (du travail et du capital) est sans doute un enjeu de premier ordre. A l'inverse, laisser se développer les inégalités de marché en comptant sur la redistribution pour en corriger les effets semble un pari risqué, en tout cas une option plus inefficace.

Elvire Guillaud et Michaël Zemmour sont chercheurs à l'université Paris-I et à l'université de Lille.

LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

par Pierre-Yves Geoffard

Fixer le prix des médicaments selon leur efficacité

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale devrait être adopté rapidement. Sur le volet santé, rien de bouleversant ; ceux qui rêvaient d'une rupture forte assise sur une vision globale des carences actuelles devront attendre. Certes, quelques mesures vont dans le bon sens, comme le remboursement d'actes de télé-médecine ou le développement de l'expérimentation et de l'évaluation ; mais aucune évolution de l'articulation du financement des soins par la Sécurité sociale et les complémentaires, et pas d'ambition dans la réduction des inégalités de santé, pourtant particulièrement marquées en France.

Rien non plus sur la question, de plus en plus délicate, du prix des nouveaux médicaments. Notre système de soins est mal préparé aux évolutions qui se dessinent : dans certains domaines, notamment en oncologie, de nouveaux traitements seront bientôt disponibles dont les prix, dans d'autres pays, se comptent parfois en centaines de milliers d'euros. L'attitude la plus fréquente par rapport à de tels prix est l'indignation. L'épisode récent du sofosbuvir, un traitement permettant de guérir de l'hépatite C en quelques mois, l'a montré : comment ce traitement peut-il être vendu plusieurs dizaines de milliers d'euros en France, alors qu'il est disponible pour quelques centaines de dollars en Égypte ou dans d'autres pays pauvres ? C'est bien le signe qu'en France, le laboratoire qui le produit réalise des profits indé-

Sous l'apparence du bon sens, ce raisonnement selon lequel le bon prix doit correspondre au coût de production, auquel on ajoute une marge « raisonnable », est pourtant une mauvaise manière d'aborder la question.

Pour le comprendre, prenons l'exemple d'un nouveau médicament, dont le coût de production serait très élevé, qui aurait également nécessité d'importants efforts de recherche et développement, mais dont le bénéfice thérapeutique par rapport aux traitements existants serait très modeste : faudrait-il, parce qu'il coûte cher à produire, lui attribuer un prix élevé ? Bien

Les patients doivent être associés étroitement à l'évaluation du bénéfice thérapeutique.

sûr que non. Seule doit être prise en compte la valeur produite par le médicament. Si celle-ci est faible, son prix doit être bas ; si ce prix est trop bas pour permettre au laboratoire de valoriser ses investissements, cela ne devrait pas concerner l'assurance-maladie. C'est à l'industriel de prendre ces risques, pas à la solidarité nationale.

La contrepartie évidente est que, dans le cas contraire, celui d'un médicament coûtant très peu à produire mais à très haute valeur thérapeutique, il convient de fixer un prix élevé. Ce prix conduira le laboratoire à faire des profits importants ? Mais tant

mieux ! Il sera ainsi récompensé d'avoir produit une innovation fortement bénéfique. Il est vrai que la prise en compte de la valeur d'un nouveau médicament n'est pas absente des mécanismes actuels de fixation du prix ; cependant, ceux-ci s'appuient sur des évaluations peu transparentes, et la valeur n'est qu'un des éléments considérés, selon des modalités peu claires et qui manquent de prévisibilité.

Certes, la valeur d'un nouveau médicament ou dispositif médical n'est pas toujours aisée à mesurer. Elle doit prendre en compte non seulement le bénéfice thérapeutique, mais aussi les économies possibles sur les autres postes de soins. Quant à la valorisation du gain en santé apporté aux patients, c'est l'élément central. Les patients doivent être associés étroitement à l'évaluation de ce bénéfice, non seulement avant la mise sur le marché, mais aussi « en vie réelle ». Au fur et à mesure que des patients sont traités, ceux-ci expérimentent les effets du traitement, tant bénéfiques que négatifs ; ces informations nouvelles doivent conduire à une révision régulière de la valeur. Le développement de plates-formes numériques permet un tel retour d'expérience, qui nourrit de meilleures mesures de la qualité des soins ; ce sont ces mesures, et non le coût de production, qui doivent déterminer la rémunération des producteurs de soins.

Pierre-Yves Geoffard directeur de l'École d'économie de Paris.



J. Howard Miller

Cessons de prendre les femmes pour des enfants

LIBRE PROPOS

Par Gaspard Koenig



Analysant l'émergence de l'égalité dans les sociétés démocratiques, Alexis de Tocqueville présentait il y a près de deux siècles les bouleversements en cours dans les rapports entre les sexes : « Le mouvement social qui rapproche du même niveau le fils et le père, le serviteur et le maître, et, en général, l'inférieur et le supérieur, élève la femme et doit de plus en plus en faire l'égal de l'homme. » Ce mouvement ne s'est jamais arrêté : lentement, sûrement, il s'est décliné au niveau politique avec le droit de vote, puis la parité, familial avec le divorce par consentement mutuel, professionnel avec la loi de 1971 sur l'égalité des salaires, sexuel avec la contraception et l'IVG, et culturel avec la fameuse affirmation de Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient. »

De nombreuses scories demeurent, résidus de millénaires de patriarcat : il a fallu attendre 2014 pour que l'expression « bon père de famille » disparaisse de notre Code civil, tandis que le plafond de verre professionnel demeure une réalité statistique.

La spectaculaire libération de la parole autour du harcèlement sexuel s'inscrit dans ce mouvement séculaire et devrait contribuer à rééquilibrer les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Plutôt que de dénoncer avec outrance « un insupportable déni collectif », comme cinquante féministes dans une pétition récente, il faut se réjouir de ces progrès lents, mais profonds et définitifs. Qui sait, peut-être même renoncera-t-on un jour au bal des débutantes, cette exposition de chair bien née qui a fait la gazette le week-end dernier ?

Accroître la diversité

Mais Tocqueville lançait immédiatement un avertissement, en dénonçant « des gens en Europe qui, confondant les attributs divers des sexes, prétendent faire de l'homme et de la femme des êtres, non seulement égaux, mais semblables ». Il ne s'agit pas d'essentialiser une différence « naturelle », surtout à l'heure où les biotechnologies et la fluidité sexuelle vont considérablement complexifier les questions de genre, mais de tirer parti d'une réalité biologique pour accroître la diversité des individus comme la richesse de leurs interactions. L'égalité des droits ne doit surtout pas conduire à uniformiser les

comportements. Personne ne veut finir avec des robots humains sans saveur ni odeur, brimés dans leur émotion comme dans leur expression, et appelant la police au moindre poil qui dépasse.

C'est l'écueil que doit à tout prix éviter le législateur quand il va débattre des mesures suggérées par le pouvoir exécutif à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parmi d'excellentes propositions sur l'éducation ou l'accompagnement des victimes se sont glissées deux idées trop rapides, dont les bonnes intentions ne sauraient excuser les conséquences liberticides. D'abord le « délit d'outrage sexiste » qui, laissé entre les mains des juges, risque de rogner encore un peu plus le champ déjà bien malingre de la liberté d'expression (rappelons que l'injure est déjà pénalisée). Et surtout l'extension des pouvoirs du CSA à la régulation des contenus (notamment pornographiques) sur Internet ou dans les jeux vidéo : a-t-on renoncé à la fonction de la catharsis pour purger les fantasmes, et oublié les leçons de la dramaturgie antique qui savait distinguer le virtuel du réel ?

La spectaculaire libération de la parole autour du harcèlement sexuel s'inscrit dans ce mouvement séculaire.

Si l'on n'y prend garde, on renouera vite avec les pratiques de la « Librairie », la commission de censure de l'Ancien Régime. Les images pornographiques circuleront sur le Dark Web comme autrefois sous le manteau. La morale publique aura fait un tour à 360 degrés, retournant au nom de la dignité humaine aux interdits pris pour repousser les tentations terrestres.

Une de mes chansons préférées est « No Love » d'Eminem. Il est peu dire que les paroles en soient sexistes. Je ne sais trop ce qui me plaît dans ce dévouement sans frein ; peut-être qu'il prenne le contre-pied du romantisme guimauve que nous impose l'imaginaire hollywoodien, de « Frozen » à « La La Land ». Eminem ne me transforme pas en porc pour autant. Et s'il m'évitait même de le devenir ? Pour conclure avec Tocqueville, « en Europe un certain mépris se découvre au milieu même des flatteries que les hommes prodiguent aux femmes ». Le meilleur hommage à rendre à celles-ci, c'est de ne pas les prendre pour des enfants.

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre.